

## 14ème legislature

Question N° : 101680	De <b>M. Alain Marsaud</b> ( Les Républicains - Français établis hors de France )				Question écrite	
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé				Ministère attributaire > Solidarités et santé		
Rubrique >handicapés		Tête d'analyse >allocation aux adultes handicapés		Analyse > conditions d'attribu	tion.	
Question publiée au IQ le : 27/12/2016						

Question publiée au JO le : 27/12/2016

Date de changement d'attribution : 18/05/2017

Date de renouvellement : 18/04/2017

Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)

## Texte de la question

M. Alain Marsaud appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation des personnes bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé qui perçoivent des revenus complémentaires. En effet, certains de nos concitoyens bénéficiant de cette allocation perçoivent également des revenus subsidiaires tels que des revenus fonciers dans l'optique, non de s'enrichir personnellement, mais d'anticiper des difficultés comme par exemple le décès des représentants légaux. Néanmoins, ce complément de revenu a pour conséquence de diminuer leur allocation. Il souhaiterait savoir dans quelle mesure il serait possible d'agir pour mettre fin à cette discrimination et ainsi permettre aux bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé de percevoir des revenus additionnels sans impacter leur allocation.